



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant modification de l'arrêté du 7 juillet 1980 portant inscription au titre des monuments
historiques de la mosaïque du domaine de Saint-Girons à MAUBOURGUET (Hautes-Pyrénées)**

Le Préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 1980 portant inscription au titre des monuments historiques de la mosaïque située dans le domaine de Saint-Girons à Maubourguet (Hautes-Pyrénées),
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;
CONSIDÉRANT que cette mosaïque a été déplacée depuis le domaine de Saint-Girons à Maubourguet au sein du Musée Archéologique de Maubourguet, situé 140 allée Larbanès à Maubourguet

Arrête :

Article 1^{er} – l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 7 juillet 1980 portant inscription au titre des monuments historiques de la mosaïque située dans le domaine de Saint-Girons à Maubourguet est modifié comme suit :

Les mots « le domaine de Saint-Girons à Maubourguet (Hautes-Pyrénées) » sont remplacés par les mots « le Musée Archéologique de Maubourguet, situé 140 allée Larbanès, 65700 MAUBOURGUET ».

Les mots « appartenant au groupement foncier agricole de l'Hortense » sont remplacés par les mots « appartenant à la commune de Maubourguet (n° SIREN 216503045), par acte de cession en date du 8 octobre 2004 ».

Le reste demeure inchangé.

Art. 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **15 SEP. 2021**

Etienne GUYOT